

**MAIRIE de SAINT-HILAIRE-LES-PLACES**

5 rue des Places

87800 SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Téléphone 05 55 58 12 08

e-mail : mairie-saint.hilaire@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 juin 2024 à 19h00****PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 5 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie VALLADE, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, M. François DAGIRAL, Mme Véronique JEAN, Mme Brigitte LALLET, Mme Marie-José HEGARAT, M. Jean-Marie BEYNET, M. Vincent CALLANDREAU ;

ABSENTS excusés : Mme Pauline BRUZAT ;

ABSENTS : M. Paul DEBET, M. Roland GRANGER.

Madame le Maire propose à M. Vincent CALLANDREAU d'être secrétaire de séance, qui l'accepte.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et propose aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour au chapitre « Affaires financières » une délibération relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 45 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal en prend acte et accepte cette demande.

APPROBATION PROCES-VERBAL**PV du 10 avril 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 10/04/2024.

I – AFFAIRES FINANCIERES**1/ Délibération relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 45 000 €**

Le 25 juillet 2023, les élus avaient délibéré sur la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 80 000,00 € qui n'a pas été utilisée.

A ce jour, pour mener à bien nos projets sur notre commune, en attente de la perception des soldes des subventions et après consultation de notre trésorier, la commune de Saint-Hilaire-Les-Places a besoin de souscrire une ligne de trésorerie de 45 000,00 €.

Après avoir à nouveau sollicité différents établissements bancaires en raison de l'actualisation des taux, les meilleures conditions sont proposées par la Caisse d'Épargne au mois de mai 2024.

Les conditions sont donc établies comme suit :

Montant : 45 000,00 €

Durée : 12 mois

Taux fixe : 4,14 %

Commission de non-utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 45 000.00 € auprès de la Caisse d'Épargne.

2/ Délibération fixant les tarifs 2024 de l'épicerie du camping et gîtes l'Air du lac

Madame le Maire présente en détail les tarifs de vente proposé par Super U pour alimenter l'épicerie du camping durant la saison estivale et les tarifs proposés à la revente.

SUCRÉ	
Petit déjeuner	
Référence	Prix de vente proposé
Cookies à la nougatine	1,75 €
Mini gâteau pépite de chocolat	3,20 €
Gâteaux fourrés à la fraise LU	2,00 €
Céréales NESTLE MIX x6	2,55 €
Pitch Brioche Pommes/Poire	3,00 €
Biscotte au blé complet x36	2,00 €

Références	Prix de vente proposé
U lait UHT	1,30 €
Café Moulu Arabica	2,50 €
Filtre à café U x 80	1,30 €
Poudre chocolatée Nesquik 300g	3,30 €
Thé English Breakfast U 50 sachets	1,50 €
Infusion verveine menthe U	1,30 €
Sucre en Poudre Daddy 750g	2,00 €

Références	Prix de vente proposé
Nutella 400g	3,40 €
Gelée de Mure U 370g	2,40 €

Références	Prix de vente proposé
Coca-Cola 1L75	2,40 €
Eau Cristaline 1L	0,50 €
Jus d'orange U 1L	1,90 €

Référence	Prix de vente proposé
U cassoulet 420g	1,50 €
U ravioli pur boeuf 400g	1,80 €

Références	Prix de vente proposé
U Coquillettes 1kg	1,70 €
U Spaghetti 500g	1,00 €
U riz long 500g	1,70 €
U Purée nature 4 sachets	2,10 €

Références	Prix de vente proposé
U Moutarde fine et forte	1,60 €

Références	Prix de vente proposé
Duo de poivre gris et sel fin 68g	2,10 €
U huile de tournesol 1L	2,30 €

Hygiène et beauté

Références	Prix de vente proposé
U Gel douche fleurs de tiaré 250 ml	1,60 €
Savon de Marseille blanc 400g	2,00 €
Brosse à dents U bambou	2,20 €
Dentifrice au fluor et plantes VADEMECUM 75ml	2,00 €
U serviettes hygiénique maxi normal plié x18	1,50 €
Tampons Normal sans applicateur x20	2,50 €
U papier toilette décoré 2 plis 6 rouleaux	3,00 €
U Essuie tout blanc compact x2	3,00 €
Mouchoirs U, 15 paquets de 9	1,70 €

Produits bébés

Références	Prix de vente proposé
U tout petits couches essentiel taille 4/9 kg	8,00 €
U tout petits couches 9-20 kg	8,50 €

Entretien et nettoyage	
Références	Prix de vente proposé
Lessive liquide gel express à la main	1,80 €
U liquide vaisselle 500ml peaux sensible	1,00 €
Éponge grattante végétalex x2	1,30 €
Sac poubelle 30L U	2,20 €

Références	Prix de vente proposé
COBRA Insecticide volants 400ml	3,00 €
COBRA Insecticide rampants 400ml	3,00 €
Allumettes U	0,60 €

Piles	
Références	Prix de vente proposé
U Pile Autonomie 6LR61 9v	3,00 €
Pile U LR14 x2	3,20 €
Pile U 3LR12 4,5v	2,60 €
Pile U LR03 / AAA x4	2,00 €
Pile U LR6 / AA x4	2,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les tarifs de l'épicerie du camping pour la saison 2024

3/ Délibération fixant les tarifs de la buvette et des activités pour la saison 2024

GLACES	
Smarties POP UP	2,50 €
NESTEA pêche	2,00 €
Pirulo coca	2,00 €
Pirulo tropical	2,00 €
Cône EXTREME 2 chocolats	2,80 €
Cône EXTREME vanille	2,80 €
Cône EXTREME fraise	2,80 €
NUII vanille amande	3,00 €
NUII mangue coco	3,00 €
NUII caramel noix macadamia	3,00 €
NUII New York Cookie	3,00 €
Batonnet KIT KAT	2,80 €
Batonnet LION	3,00 €
Barre glacée BOUNTY	2,00 €
Barre glacée SNICKERS	2,00 €
Barre glacée MARS	2,00 €
bâton NESQUICK	1,00 €

SNACKS SALES	
Frites 250grs	2,50 € (+ 1 Sauce comprise)
Croque-Monsieur	5,00 €
Cheese burger	5,00 €
Hot dog	5,00 €
Panini jambon mozzarella	6,00 €
Panini américain	6,00 €
Panini fromage	6,00 €
Nuggets poulet x4	2,00 €
Fish and chips	7,00 €
Sauces stick barbecue / ketchup / mayonnaise / kebab / curry	0.20 €

SNACKS SUCRES	
Beignet choco/noisette	3,00 €
Crêpe sucre/chantilly/nutella/coulis	2,00 €
Gaufre sucre/chantilly/nutella/coulis	3,00 €
Supplément chantilly/nutella/coulis	0,50 €

BOISSONS SANS ALCOOL	
Eau de source 50 cl	1,50 €
Eau de source 1,5 l	3,00 €
Perrier 33cl	2,00 €
Sprite 33 cl	2,00 €
Coca cola 33 cl	2,00 €
Fanta 33 cl	2,00 €
Ice Tea 33 cl	2,00 €
Minute Maid orange 33 cl	2,00 €
Minute Maid pommes 33 cl	2,00 €
Orangina 33 cl	2,00 €
Tropico tropical 33cl	2,00 €
Café	1,50 €
Thé/infusions	1,50 €

BOISSONS ALCOOLISEES	
Bière pression 25cl	2,50 €
Desperados 33 cl	3,50 €
Panaché 25 cl	2,50 €
Verre pineau 6 cl	2,50 €
Verre muscat 6 cl	2,50 €
Verre vin blanc, rouge ou rosé 12,5 cl	2,00 €
Bouteille vin rouge	10,00 €
Bouteille vin rosé	10,00 €
Bouteille vin blanc	10,00 €

ACTIVITES	
Mini pédalo (30 min)	5,00 €
Pédalo adulte 2 places (30 min)	6,00 €
Pédalo adulte 4 places (30 min)	8,00 €
Paddle (30 min)	6,00 €
Toboggan 5 tours	3,00 €
Toboggan illimité	6,00 €
Pass illimité multi-activité campeur	45€/semaine/pers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les tarifs de la buvette et des activités pour la saison 2024

4/ Décision modificative relative à l'utilisation à tort du compte 21783 pour les mandats 1325 et 1326 de 2023, réservé aux mises à disposition dans le cadre de transferts de compétences.

Madame le Maire expose que lors du mandatement de factures en novembre 2023, une erreur d'imputation comptable a été commise sur le compte d'immobilisation. L'exercice comptable 2023 étant clos, à la demande du Service de Gestion Comptable et pour équilibrer la balance comptable, nous devons prendre une décision modificative afin d'imputer correctement les mandats 1325 et 1326 du bordereau 130 du 27 novembre 2023.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver les modifications suivantes

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041		Chapitre 041	
21838 – Autre matériel informatique	1 485.00 €	217838 – Autres matériels de bureau et mobiliers	1 485.00 €
21838 – Autre matériel informatique	470.00 €	217838 – Autres matériels de bureau et mobiliers	470.00 €
	1 955.00 €		1 955.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité la décision modificative suite à l'utilisation à tort du compte 21783 pour les mandats 1325 et 1326 de 2023

5/ Délibération fixant les subventions 2024 à attribuer aux associations

Madame le Maire informe les élus que la mairie a reçu plusieurs demandes de subventions, d'associations communales, mais également d'associations extérieures à la commune.

Pour rappel, en 2023, nous avons attribué des subventions à certaines associations pour un total de 2 800,00 €.

Mme le Maire énonce les demandes réceptionnées en Mairie, fait état des demandes complètes ou incomplètes et demande aux élus de bien vouloir statuer sur l'attribution ou non d'une subvention.

En fonction des critères, les attributions 2024 sont réparties comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES				ASSOCIATIONS NON COMMUNALES			
Désignation	Montant demandé	Dossier complet	Attribution 2024	Désignation	Montant Demandé	Dossier complet	Attribution 2024
<i>ACCA St Hilaire les Places</i>	300.00 €	Oui	300,00 €	<i>Secours Populaire</i>	Libre	Oui	0,00 €
<i>Patrimoine et culture</i>	300.00 €	Oui	300,00 €	<i>Solidarité paysans Limousin</i>	Libre	Oui	0,00 €
<i>Comité de jumelage</i>	1 500.00 €	Oui	300,00 € + 20 €/allemand présents	<i>Association Française des Sclérosés en plaques</i>	Libre	Oui	0,00 €
<i>Les Amis des Fleurs</i>	1 000.00 €		600,00 €	<i>PEP 87</i>	Libre	Oui	0,00 €
<i>Asso Sportive des Places Football</i>	500.00 €	Oui	Demande annulée	<i>Groupement de Vulgarisation Agricole Féminin de Nexon</i>	Libre	Oui	0,00 €
<i>Atelier Musée de la Terre</i>	1 000.00 €	NON	0.00 €	<i>Association des conciliateurs de justice</i>	Libre	Oui	150,00 €
				<i>Association départementale des lieutenants de l'ouvetrie</i>	Libre	Oui	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité la dotation 2024 des subventions aux associations.

6/ Délibération accordant la gratuité du loyer du mois de juin aux apporteurs des Casiers Paysans

Le 30 mai dernier a eu lieu le lancement commercial des casiers paysans de Saint-Hilaire-Les-Places. Ce concept fait beaucoup d'émules, nos apporteurs qui ont fait l'effort de nous suivre sur ce projet, font également les frais de quelques dysfonctionnements bénins ponctuels ce qui nous aide également à améliorer le fonctionnement.

Depuis le lancement, nous avons fait un chiffre d'affaires de 4 256.92 €, soit 277 transactions et 448 produits vendus.

Par conséquent, Mme le Maire propose d'offrir la gratuité du loyer du mois de juin à tous les apporteurs. Cela représente la somme totale de 805.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité la gratuité pour le mois de juin des loyers aux apporteurs des Casiers Paysans.

II- AFFAIRES GENERALES

1/ Facturation de la redevance SPANC pour la communauté de communes

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Bernard DOGNON qui siège à la commission du SPANC.

Monsieur DOGNON rappelle les échanges avec le SPANC qui ont été abordés lors du conseil municipal d'avril pour la facturation de l'assainissement non collectif.

Suite aux interrogations qu'avaient soulevé cette facturation, une nouvelle rencontre avec le SPANC a eu lieu et une nouvelle convention a été établie. Il donne lecture de cette dernière version.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette convention d'annualisation de la facturation des redevances SPANC.

2/ Extension de dénomination des voies et les certificats de renumérotation à la totalité des hameaux de la commune dans le cadre de la Base d'Adressage Nationale (BAN) ;

Mme le Maire rappelle que nous devons finaliser nos données d'adressage et qu'il reste quelques adresses à mettre jour sur la Base d'Adressage Nationale.

Certains hameaux de la commune n'ont pas eu à changer d'adresse. Nous devons clôturer ce dossier afin d'en informer nos administrés et l'administration. Mme le Maire propose la liste ci-dessous :

BASE ADRESSE

LISTE DES VOIES

NOM DE LA VOIE	Nbre de n°	Détail numéros
Allée de la Gorgère	3	1 2 4
Allée de la Grènerie	7	1 2 5 7 9 13 5bis
Allée de la Grimaudie	8	2 3 4 5 6 7 8 9
Allée de Saint Hilaire	8	2 3 4 5 6 7 9 1
Avenue des Roses	28	1 2 3 4 5 6 8 9 10 12 13 14 15 16 17 18 19 21 22 24 25 26 27 29 31 35 37 20ter
Carrefour de Puycheny	1	4
Chateau des Places	2	1 3
Chemin de la Combornie	1	1
Chemin de la Cote	3	1 3 6
Chemin de la Croix la Faye	5	1 3 4 6 5
Chemin de la Gorgère	3	1 3 4
Chemin de la Métairie	2	1 10
Chemin de Laplaud	4	1 4 6 7
Chemin de l'Etang Valade	1	3
Chemin de Puycheny	5	2 3 4 9 1
Chemin des Farachats	1	1
Chemin des Mounières	2	1 2

Chemin du Puy	7	1 2 3 4 5 6 7
Chemin le Fourniaud	1	1
chemin les Maureillas	1	1
Cour de la Grenerie	4	1 2 3 4
Cour de la Grimaudie	4	1 3 4 7
Cour de la Route du Lac	1	1
Cour de Vialotte	5	1 3 5 6 7
Cour des Martres	3	1 2 3
Croix de la Chapelle	3	2 4 8
Croix Sainte Valérie	1	8
Domaine de Lavaud	1	1
Drouille	2	1 2
Ferme de la Gorgère	1	1
Ferme de Lavaud	1	2
Ferme de Ponty	2	1 2
Grand Lanternat	4	1 2 4 3
Grande Rue de la Grenerie	29	1 2 3 4 5 7 8 9 10 13 15 19 21 23 25 27 29 31 35 37 39 41 45 49 53 55 57 61 63
Grange Neuve	1	1
Impasse Chadefaud	1	1
Impasse de la Bareille	1	1
Impasse de la Chapelle	3	1 2 4
Impasse de la Croix la Faye	1	1
Impasse de la Drouille	7	1 2 3 4 5 6 8
Impasse de la Grènerie	9	2 3 4 6 8 12 15 7
Impasse de Laplaud	1	1
Impasse de l'Etang Valade	2	1 3
Impasse de Manus	6	1 3 5 7 9 11
Impasse de Saint-hilaire	1	1
Impasse de Vialotte	3	2 4 4bis
Impasse des Mounières	1	1
Impasse des Vergnolles	3	2 6 8
impasse du Bas Puycheny	2	5 3
Impasse du Haut Puycheny	3	1 2 3
Impasse du Lac Plaisance	7	1 2 1bis 3 5 7 10
Impasse la Croix ste Valérie	2	1 17
Impasse Lascaux	2	1 2
impasse l'étang Juge	2	1 2
lafarge	6	1 2 3 7 9 11
les Renaudies	1	1
Mas Pelissou	3	1 2 3
Passage de la Gorgère	2	1 3
Passage de la Grènerie	4	1 2 3 5
Passage de la Grimaudie	2	2 4
Passage de Vialotte	1	1
Petite Voie de la Grenerie	1	1
Plombard	1	1

Pont de Lafarge	8	6 1 2 3 4 5 7 8
Promenade de la Gorgère	3	1 2 4
Promenade de la Grènerie	6	1 2 3 5 6 7
Promenade de la Grimaudie	4	2 3 4 5
Promenade de Manus	4	1 2 4 6
Promenade de Saint Hilaire	3	2 4 6
Promenade de Vialotte	6	1 2 4 5 7 10
Promenade des Vergnolles	6	1 3 4 6 8 10
Promenade du Lac Plaisance	4	8 10 12 16
Route de la Bareille	4	1 2 3 5
Route de la Bregère	5	1 2 3 5 7
Route de la Combornie	2	1 2
Route de la Cote	7	1 2 4 5 6 8 9
Route de la Croix la Faye	14	1 2 4 5 6 7 8 9 11 15 19 23 25 5bis
Route de la Gorgère	4	1 2 3 5
Route de la Grènerie	4	1 5 9 13
Route de la Grimaudie	10	2 3 4 5 6bis 7 8 11 4bis 6
Route de Laplaud	8	1 2 3 4 6 8 9 11
Route de Las Maureillas	3	1 2 4
Route de Manus	4	1 4 8 11
Route de Puycheny	8	2 6 9 10 22 10bis 16 1
Route de Vialotte	22	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 13 15 21 23 25 26 28 30 3bis 11bis 3ter
Route des Martres	5	1 3 7 8 4
Route des Mounières	7	1 5 7 9 11 13 15
Route des Vergnolles	23	1 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 16 18 22 24 26 28 30 32 34 36
Route du Lac	46	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 12 13 14 15 16 17 18 19 21 23 24 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 41 43 45 47 49 51 53 55 59 61 23bis
route du Petit Lanternat	2	1 2
Route du Pont du Puy	8	2 3 4 5 8 10 12 14
route la forêt	3	1 3 5
Route Lascaux	2	1 2
Route le Moulin de Puyrassou	1	1
Route le Ronlard	1	2
Route Plombard	1	1
Rue des Capucines	18	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 17 18 19 20
Rue des Eglantines	4	1 2 3 4
Rue des Places	15	1 2 3 4 5 6 7 9 11 13 15 17 19 21 23
Rue des Violettes	14	1 2 3 6 7 8 9 10 11 12 13 15 19 14
Rue du Grenadier	6	2 4 6 8 10 12
Rue du Tilleul	9	1 2 3 4 5 6 8 10 7
Sente de la Croix la Faye	1	1
Sentier de la Cote	2	1 2
Sentier de la Croix la Faye	1	1

Sentier de la Grènerie	2	1 2
Sentier de Laplaud	1	1
Sentier de Puycheny	2	1 2
Sentier des Vergnolles	1	3

3/ Spectacle pyrotechnique du 15 août 2024

Mme le Maire donne la parole à Mme Marie-Line VALADE en charge de l'organisation du spectacle pyrotechnique du 15 août 2024.

Elle rappelle que l'an passé, il avait été acté qu'il n'y aurait pas de feu d'artifice sur la commune pour raisons budgétaires. Mais que cette décision avait été contesté par des administrés.

Elle fait part aux élus du projet de spectacle et le devis relatif à cet évènement. Le montant du devis pour la prestation s'élève à 3 900,00 € TTC.

Mme le Maire propose au vote la réalisation de ce spectacle pyrotechnique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 7 voix POUR, 1 ABSTENTION (Véronique JEAN) et 2 voix CONTRE (François DAGIRAL et Marie-Josée HEGARAT) valide la tenue du spectacle pyrotechnique du 15/08/2024

III- VIE DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucun autre sujet n'a été abordé.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire,



Sylvie VALLADE

Le secrétaire de séance



Vincent CALLANDREAU